

COMMUNE DE LE MAGE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à treize heures trente, le Conseil Municipal de LE MAGE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Le Maire.

Présents : Mmes et Ms L. MARTINETTI, P. COUTEL, J. PARTOY, C. HALLIER, P. GEORGE, D. IELSCH.

Absents excusés : Ms et Mme H. RIVA, C. AUBERT, G. LAMELET.
Madame AUBERT a donné pouvoir à Monsieur COUTEL.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents.

Après avoir désigné son membre, Denis IELSCH, comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Election d'un délégué du Conseil municipal et de trois suppléants en vues de l'élection des sénateurs.*

N° 23-010 : ELECTION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE TROIS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à treize heures trente minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Le Mage.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes et Ms L. MARTINETTI, P. COUTEL, J. PARTOY, C. HALLIER, P. GEORGE, D. IELSCH.

Absents : Ms et Mme H. RIVA, C. AUBERT, G. LAMELET.
Madame AUBERT a donné pouvoir à Monsieur COUTEL.

Mise en place du bureau électoral :

Madame EDOU Bernadette, Maire, a ouvert la séance.

Monsieur IELSCH Denis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame Le Maire a ensuite procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-15 du CGCT était remplie.

Madame Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme et Ms MARTINETTI Luc, HALLIER Claudine, COUTEL Pascal, GEORGE Philippe.

ELECTION DU DELEGUE :

Nombre de votants : 8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 8
Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Nombre de suffrages
IELSCH Denis 8 huit

Monsieur IELSCH Denis né le 07/05/1959 à Avallon (Orne), a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES TROIS SUPPLEANTS :

Nombre de votants : 8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 8
Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Nombre de suffrages
EDOU Bernadette 8 huit
MARTINETTI Luc 8 huit
GEORGE Philippe 8 huit

Madame EDOU Bernadette née 18/07/1946 à Fiscbach Nahe (Allemagne) a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur MARTINETTI Luc né le 04/12/1950 à Oran (Algérie) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur GEORGE Philippe né le 15/02/1958 à Verneuil-sur-Avre (27) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Madame La Sénatrice, Nathalie Goulet, viendra en mairie le 4 juillet prochain à 15h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à treize heures quarante-cinq, et les membres présents ont signé le registre

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Préfecture, le
23-010	Election d'un délégué du conseil municipal et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs	/06/2023